



Cadrage des tournois en donnes Libres organisés par le club (hors sélectifs) : Régional, Taropale et de régularité Club

Objet et Cadre d'Application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'organisation des tournois, les droits et obligations des compétiteurs, ainsi que le cadre disciplinaire au sein du Tarot Club du Boulonnais. Il complète les statuts de l'association pour régir l'ensemble de la vie sportive.

Organisation et Participation aux Compétitions

Le club organise diverses compétitions dont les tournois en donnes libres, homologués par la FFT.

Les modalités spécifiques (format, horaires), sont communiquées préalablement avant chaque événement soit par une affiche, par les réseaux sociaux (site, page Facebook, page comité), mails et le règlement accessible à la demande, sur le site ou via un QR Code sur les affiches.

Obligation de détention d'une licence L'accès à l'ensemble des compétitions est strictement réservé aux joueurs titulaires d'une licence FFT en cours de validité.

L'arbitre ou le président dispose de la prérogative de refuser une inscription pour tout motif objectif et non discriminatoire. Conformément aux principes de transparence, tout refus doit être formellement motivé et notifié au joueur concerné.

Cadre Légal, Engagements et Dotations

-Droit d'engagement : Les sommes perçues constituent une participation aux frais d'organisation du club.

-Prépondérance de l'habileté : Le cumul d'un nombre significatif de donnes garantissent que la performance technique, la mémoire et la stratégie priment sur la distribution aléatoire des cartes.

-Les dotations : Les prix sont issus de la redistribution interne des participations entre les joueurs performants, excluant tout recours à un opérateur de jeu tiers.

Éthique et Discipline Sportive

Les participants s'obligent à une probité absolue. Sont prohibés : la tricherie, la collusion, les incivilités, ainsi que tout comportement portant atteinte à l'intégrité du matériel ou à la sérénité des locaux.

Sanctions

Toute sanction disciplinaire (hors arbitrage immédiat en cours de partie) doit respecter un caractère contradictoire : Information préalable, droit à la défense, proportionnalité et Motivation et notification.

Les sanctions lourdes (suspension de longue durée ou radiation) font l'objet d'un examen préalable obligatoire par le président de la Commission des Compétitions Régional.

Protection des Données (RGPD) et Droit à l'Image

Le club traite les données personnelles (identité, licence, classements) pour la seule gestion administrative et sportive. Les membres disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition auprès du président.

Droit à l'Image

- **Membres majeurs** : L'opposition à la diffusion de photos ou vidéos peut s'exercer à tout moment et sans justification.
- **Membres mineurs** : Une autorisation écrite préalable des titulaires de l'autorité parentale est impérativement requise avant toute publication.